

Le casque de boguet et ses effets secondaires

Lorsque j'étais jeune (et cela commence à dater), les adolescents roulaient en boguet. Rare de nos jours, le boguet était, à l'époque, un « must » : tout jeune qui se respectait se devait d'avoir un tel empoisonneur d'atmosphère. C'était un symbole d'indépendance et de liberté. Et on admirait plus que tout ceux d'entre nous qui entreprenaient



une tournée de plusieurs jours à travers la Suisse sur leur Puch Maxi, Piaggio Ciao ou Belmondo. Ce sentiment de liberté absolue ne connaissait qu'une restriction : le port du casque obligatoire introduit en 1981 pour les cyclomotoristes. Notre génération ne le portait toutefois qu'à contrecœur. A l'inverse des quelques hommes âgés du village, qui se fichaient éperdument de cette obligation. La police semblait le tolérer. Seuls les jeunes étaient surveillés ou du moins le croyons-nous.

Quoi qu'on en dise, le port du casque obligatoire faisait sens. Un peu moins de dix ans plus tard, il a été introduit pour les motos. Grâce au casque et à d'autres mesures de sécurité, le nombre de victimes de la route a baissé de 80 % depuis 1970 et les accidents graves sont devenus plus rares sur les routes suisses. C'est remarquable, car, durant la même

période, la population résidente a augmenté de 20 % et la circulation de plus de 100 %. Des exigences plus sévères ont du bon, y compris sur les chantiers. Mais pas dans tous les cas. HAP, VME, chrome, nitrites, ammonium et quartz font régulièrement l'objet de discussions en vue d'abaisser leurs valeurs limites. Même si les concentrations actuellement admises n'ont pas de conséquences négatives pour le personnel de chantier, la population ou l'environnement.

Ce qui était censé être utile devient alors nocif : les coûts augmentent sans raison et certaines méthodes de construction sont remises en question. Ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? Il convient donc de faire preuve de prudence avant de durcir les exigences.

De nouvelles règles ont toujours un effet. Mais pas toujours ou pas uniquement celui escompté. Le port du casque obligatoire pour les cyclomotoristes a d'ailleurs, lui aussi, eu un effet secondaire imprévu. Alors que les boguets étaient, auparavant fréquemment volés, le nombre de vols a diminué dès l'introduction de cette nouvelle obligation. Ce qui était parfaitement logique : aucun voleur n'avait de casque, qui lui aurait permis de rouler avec l'objet du délit.

Matthias Forster
Directeur d'Infra Suisse